



J'AI FINALEMENT PERDU DU TEMPS

EN VENDANT SEUL MA MAISON

Je n'avais pas réalisé qu'en vendant seul ma maison, j'aurais à me familiariser avec tous **les aspects légaux**.

N'étant pas un expert légal, j'ai dû lire de nombreux documents, souvent complexes, sur les lois entourant la vente d'une propriété. J'ai dû remplir plusieurs documents que le notaire a jugé non conformes.

Un agent immobilier m'aurait conseillé adéquatement et j'aurais conclu la transaction chez le notaire.

www.avecunagent.com

CHAMBRE  IMMOBILIÈRE
DE L'OUTAOUAIS